

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

### Procès Verbal de la séance du jeudi 18 février 2021

Date de convocation : L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, 10 février 2021 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente "5 rue Bonne Fontaine" sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, 10 février 2021 Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAIS, Gervais COMPAIN, Jean-Marie CHALOIGNE, Marie-Laure MÉTIVIER, Christelle DOLBEAU, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX et Christelle LEVILLAIN et formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice :	15	<u>Absents excusés</u> :	Virginie CARRÉ et Tony BERTRON.
- présents :	13		
- votants :	13	<u>Absent</u> :	Néant.

Ordre du jour : -1\*- Étude et vote des comptes de gestion 2020 (Trésorier de La Flèche) ; -2\*- Etude et vote des comptes administratifs 2020 ; -3\*- Étude et vote des subventions 2021 ; -4\*- Autorisation pour l'engagement des dépenses en section de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2021 ; -5\*- Règlement intérieur du Conseil Municipal ; -6\*- Lotissements communaux : \* Les Grandes Forges : Demandes de subventions : Communauté de Communes et Conseil départemental - Avenant ou contrat de Maîtrise d'œuvre ; \* Galoisière 3 : TVA sur marge ; -7\*- Participation communes aux frais de fonctionnement de l'école ; -8\*- Décisions Municipales ; -9\*- Compte rendu des travaux et commissions en cours ; -10\*- Informations communautaires ; -11\*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Marie-Laure MÉTIVIER comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**2021-02-01 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL (budgets Commune, Immeuble commercial, Assainissement, Lotissement de la Galoisière 2, Lotissement de la Galoisière 3 et Lotissement des Grandes Forges) :**

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion de l'année 2020 dressés par Madame Annie PANNEFIEU et Monsieur Serge CIGANA Receveurs Municipaux de La Flèche pour les budgets Commune, Immeuble Commercial, Assainissement, Lotissement de La Galoisière 2, Lotissement de La Galoisière 3 et Lotissement des Grandes Forges, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Il y a lieu de les approuver.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Considérant que ces comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

\*\*\*\*\*

**2021-02-02 : ÉTUDE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :**

**1\* BUDGET COMMUNAL :**

**\* Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>672 276</u>	<u>570 688,05</u>
011 - Charges à Caractère Général	237 297,33	141 375,16
012 - Charges de personnel	285 280	279 202,77
014 - Atténuation de produits	51 700	50 899,16
023 - Virement à section d'investissement	0	0
042 - Opérations Ordre Transfert section	10 983,67	15 884,14
65 - Autres charges courantes	79 410	75 723,45
66 - Charges financières	7 605	7 603,37
67 - Charges exceptionnelles	0	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>672 276</u>	<u>713 838,72</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2019 reporté	18 730,75	18 730,75
013 - Atténuation de charges	3 000	226,96
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	0	0
70 - Produits de services	80 950,25	69 125,76
73 - Impôts et taxes	334 000	349 291
74 - Dotations Subventions Participations	220 265	255 648,03
75 - Autres produits de gestion courante	13 000	9 249,25
76 - Produits financiers	2 330	2 328,14
77 - Produits exceptionnels	0	9 238,83

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 143 150,67 €.

**\* Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>789 320</u>	<u>276 168,65</u>
001- Déficit d'investissement 2019 reporté	0	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	313 160	61 423,45
20 - Immobilisations incorporelles	52 700	3 802,85
204 - Subventions d'équipement versées	0	0
21 - Immobilisations corporelles	46 200	22 326,64
23 - Immobilisations en cours	212 255	57 908,10
26 - Particip.et créances rattachées à des particip	0	0
27 - Autres immobilisations financières	165 005	130 707,61

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>789 320</u>	<u>697 975,54</u>
001 - Excédent d'investissement 2019 reporté	250 810,97	250 810,97
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040- Opérations Ordre Transfert entre sections	10 983,67	15 884,14
10 - Dotations, fonds divers et réserves	163 000	171 218,98
13 - Subventions d'investissement	261 360	232 670,36
16 - Emprunts et dettes assimilées	80 665,36	0
20 - Immobilisations incorporelles	0	4 352,40
21 - Immobilisations corporelles	0	538,69
27 - Autres immobilisations financières	22 500	22 500

Il apparaît un excédent d'investissement de 421 806,89 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 564 957,56 €.

-----  
Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

-----  
**2\* BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL :**

**\* Section de fonctionnement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>35 280</u>	<u>37 534,16</u>
011 - Charges à caractère général	15 778	4 114,72
023 - Virement à la section d'investissement	16 000	0
042 - Opérat. Ordre Transfert entre sections	0	30 000
65 - Autres charges de gestion courante	10	0
66 - Charges financières	1 792	1 784,44
67 - Charges exceptionnelles	1 700	1 635

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>35 280</u>	<u>64 712,37</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2019 reporté	10 872,94	10 872,94
75 - Autres produits de gestion courante	24 407,06	23 839,43
77 - Produits cessions immobilisations	0	30 000

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 27 178,21 €.

-----  
**\* Section d'investissement**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>51 729</u>	<u>29 813,98</u>
001 - Déficit d'investissement 2019 reporté	5 729	5 729
16 - Emprunt et dettes assimilées	16 000	16 000
20 - Immobilisations incorporelles	0	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	30 000	8 084,98

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>51 729</u>	<u>35 729</u>
001 - Excédent 2019 reporté	0	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	16 000	0
040 - Opérat. Ordre Transfert entre sections	0	30 000
10 - Réserve 2019	5 729	5 729
20 - Immobilisation incorporelles	8 000	0
21 - Immobilisations corporelles	22 000	0

Il apparaît un excédent d'investissement de 5 915,02 €.

Le résultat cumulé (investissement et fonctionnement) est un excédent globalisé de 33 093,23 €.

-----  
Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

-----  
**3\* BUDGET ASSAINISSEMENT :**

**\* Section d'exploitation**

	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>92 511</u>	<u>39 714</u>
011 - Charges à caractère général	24 113,10	8 487,99
012 - Charges de personnel	3 000	3 000,00
023 - Virement à la section de fonctionnement	36 560	0
042 - Dotations aux amortissements	23 470,43	23 470,43

065 - Autres charges de gestion courante	0	1,22
66 - Charges financières	5 367,47	4 754,36

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>92 511</u>	<u>94 841,15</u>
002 - Excédent de fonctionnement 2019 reporté	49 555,47	49 555,47
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	10 312	10 312
70 - Vente Produits fabriqués Prestations services	32 643,53	34 973,68
74 - Subventions d'exploitation	0	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 55 127,15 €.

<u>* Section d'investissement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>68 627</u>	<u>67 530,25</u>
001 - Déficit d'investissement 2019 reporté	0	0
040 - Opérations ordre transfert entre sections	10 312	10 312
041 - Opérations patrimoniales	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 800	18 797,80
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	39 515	38 420,45

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>68 627</u>	<u>27 553,94</u>
001 - Excédent d'investissement 2019 reporté	4 083,51	4 083,51
021 - Virement de la section d'investissement	36 560	0
040 - Amortissement immobilisations	23 470,43	23 470,43
041 - Opérations patrimoniales	0	0
10 - Réserve 2019	0	0
13 - Subventions d'investissement	4 510	0
16 - Emprunt et dettes assimilées	3,06	0
23 - Immobilisations en cours	0	0

Il apparaît un besoin de financement d'investissement de 39 976,31€.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 15 150,84 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

#### 4\* BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 2 :

<u>* Section de fonctionnement</u>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>63 398</u>	<u>21 740,56</u>
011 - Charges à caractère général	32 830,81	7 083
023 - Virement à la section d'investissement	15 899,63	0
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	14 657,56	14 657,56
65 - Charges diverses de gestion courante	10	0
66 - Charges financières	0	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>63 398</u>	<u>62 705,23</u>
002 - Résultat de fonctionnement 2019 reporté	47 497,42	47 497,42
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	15 899,63	15 207,41
70 - Produits de terrains aménagés	0,95	0
75 - Autres produits de gestion courante	0	0,40

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 40 964,67 €.

<b>* <u>Section d'investissement</u></b>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>30 558</u>	<u>29 864,97</u>
001 - Déficit d'investissement 2019 reporté	14 657,56	14 657,56
020 - Dépenses imprévues	0,81	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	15 899,63	15 207,41
16 - Emprunts en euros	0	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>30 558</u>	<u>14 657,56</u>
001 - Excédent d'investissement 2019 reporté	0	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	15 899,63	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	14 657,56	14 657,56
16 - Emprunt en euros	0,81	0

En investissement, il apparaît un besoin de financement d'investissement de 15 207,41 €.

Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 25 757,26 €

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

5\* **BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 3 :**

<b>* <u>Section de fonctionnement</u></b>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>250 010</u>	<u>216 026,05</u>
011 - Charges à caractère général	132 004,16	98 030,21
023 - Virement à la section d'investissement	0	0
042 - Opérations ordre transfert entre sections	117 995,84	117 995,84
65 - Charges diverses de gestion courante	10	0
66 - Charges financières	0	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>250 010</u>	<u>230 023,61</u>
002 - Résultat de fonctionnement 2019 reporté	0,21	0,21
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	250 000	216 026,05
70 - Produits de terrains aménagés	0	13 995,95
75 - Autres produits de gestion courante	9,79	1,40

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 13 997,56 €.

<b>* <u>Section d'investissement</u></b>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	<u>250 000</u>	<u>216 026,05</u>
001 - Déficit d'investissement 2019 reporté	0	0
020 - Dépenses imprévues	0	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	250 000	216 026,05
16 - Emprunts en euros	0	0

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	<u>250 000</u>	<u>216 026,05</u>
001 - Excédent d'investissement 2019 reporté	0	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	0	0
16 - Emprunt en euros	250 000	216 026,05

En investissement, il n'apparaît ni excédent ni besoin de financement d'investissement : 0 €. Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 13 997,56 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

-----  
**6\* BUDGET LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :**

<b>* <u>Section de fonctionnement</u></b>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	33 000	32 677,40
011 - Charges à caractère général	33 000	32 677,40

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	33 000	32 677,40
042 - Opérations Ordre Transfert entre sections	33 000	32 677,40

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture nul.

<b>* <u>Section d'investissement</u></b>	Prévu	Réalisé
<u>Dépenses</u>	33 000	32 677,40
040 - Opérations Ordre Transfert entre sections	33 000	32 677,40

	Prévu	Réalisé
<u>Recettes</u>	33 000	32 677,40
16 - Emprunt en euros	33 000	32 677,40

En investissement, il n'apparaît ni excédent ni besoin de financement d'investissement : 0 €. Le résultat cumulé est nul.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier Adjoint met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**2021-02-03 : ÉTUDE ET VOTE DES SUBVENTIONS 2021 :**

Le Maire remet la liste des subventions votées en 2020 avec des propositions d'augmentation de 1 et 2 %.

Il explique aussi qu'un courrier a été transmis aux associations locales pour connaître leurs besoins face à la crise sanitaire de la Covid 19. Certaines demandent une aide.

Par contre, Christelle DOLBEAU, Présidente de l'association Familles Rurales, considérant que l'association ne gère plus le Centre Aéré demande à ne pas bénéficier de subvention pour 2021.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les subventions de 2 % en arrondissant les montants à l'euro le plus proche et fixe les versements suivants :

- Amicale des Parents d'élèves de Villaines-sous-Malicorne (APE).....	168 €
- Amicale Enseignement Public de La Flèche (AEP).....	46 €
- Association Aide Domicile Milieu Rural de Villaines-sous-Malicorne (A.D.M.R.)	46 €
- Association des Commerçants et Artisans de Villaines (ACAV).....	156 €
- Association des Donneurs de Sang Bénévoles de La Flèche.....	46 €
- Association Familiale Rurale de Villaines-sous-Malicorne.....	0 €
- Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP).....	46 €
- Association Gym-Vill de Villaines-sous-Malicorne.....	156 €
- Association Souffle pour un enfant (Vaincre la mucoviscidose).....	46 €
- Association Sportive du Collège Marcel Pagnol.....	156 €
- Association Vill-Zen - Yoga .....	156 €
- Comice Agricole Cantonal de Malicorne-sur-Sarthe (partie agricole) .....	642 €
- Comité Cantonal des Fermes Fleuries.....	46 €
- Comité des Fêtes de Villaines-sous-Malicorne.....	1 277 €
- Coopérative Scolaire de Villaines-sous-Malicorne.....	399 €
- Croix Rouge Française.....	46 €
- Entente Val de Sarthe Football Malicorne (Tournoi).....	255 €
- Entente Val de Sarthe Football Malicorne (Association) .....	367 €

- Générations Mouvement de Villaines-sous-Malicorne (Club des Aînés Ruraux)	156 €
- Harmonie Musicale Le Bailleul-Villaines.....	1 086 €
- Infirmes Moteurs Cérébraux de la Sarthe.....	46 €
- La Pétanque Villainaise.....	156 €
- Les Oubliés de la canicule.....	46 €
- Ligue contre le Cancer Comité de la Sarthe.....	46 €
- L'Outil en main du pays fléchois.....	107 €
- Œuvres Pupilles École Publique de La Sarthe.....	34 €
- Prévention Routière Comité départemental Sarthe.....	46 €
- Secours Populaire La Flèche.....	46 €
- Service de Soins à Domicile de Villaines-sous-Malicorne (S.S.I.A.D.) .....	46 €
- Société de Boules de Fort « L'Égalité » de Villaines-sous-Malicorne.....	156 €
- Société de Boules de Fort « La Tranquillité » de Villaines-sous-Malicorne...	156 €
- Téléthon Coordination Sarthe (A.F.M.).....	46 €
- Tennis de Table Loisir Villainais .....	156 €
- UNC - AFN de Villaines-sous-Malicorne Arthezé.....	125 €
- Union Sportive Football Villaines-Malicorne.....	1 122 €
- Union Sportive Tennis Villaines-sous-Malicorne.....	156 €
SOUS TOTAL	7 786 €

Les subventions aux associations Comice Agricole cantonal et Entente Val de Sarthe (Tournoi) ne seront versées que si l'animation est réalisée en 2021.

Les associations locales suivantes, impactées par la crise sanitaire et qui ont répondu favorablement à la sollicitation de la mairie, bénéficieront d'une aide supplémentaire :

- Union Sportive Football Villaines-Malicorne : 1 000 €
- Harmonie Musicale Le Bailleul-Villaines : 500 € plus gratuité de la salle des fêtes pour les répétitions musicales
- Société de Boules de Fort « La Tranquillité » de Villaines-sous-Malicorne : 300 €
- Association Vill-Zen - Yoga : gratuité de la salle des fêtes lors de séances estivales en 2021.

SOUS TOTAL	1 800 €
TOTAL	9 586 €

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

### **2021-02-04 : AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DES DÉPENSES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET 2021 :**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessous.

Conformément à cet article, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter, mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2020 pour les budgets 2021 de la commune de Villaines-sous-Malicorne (budget principal et budgets annexes);
- d'autoriser Monsieur Le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater les dépenses de la limite des crédits suivants :

#### BUDGET PRINCIPAL

#### **Dépenses d'investissement**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2020 (BP+DM+VC)	Montants autorisés avant le vote du BP 2021 (maxi 25 %)
20	Immobilisations incorporelles	52 700 €	13 175 €
204	Subventions d'équipement versées	0	0
21	Immobilisations corporelles	46 200 €	11 550 €
23	Immobilisations en cours	212 255 €	53 063,75 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0	0
27	Autres immobilisations financières	165 005 €	41 251,25
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>476 160 €</b>	<b>119 040 €</b>

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

\*\*\*\*\*

#### **2020-02-05 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :**

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015, stipule : "dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit librement son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation".

Après en avoir délibéré et après avoir apporté des modifications au projet présenté, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal, joint en annexe et
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

\*\*\*\*\*

#### **2021-02-06 : LOTISSEMENTS COMMUNAUX :**

##### **A\* LES GRANDES FORGES :**

#### **1- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :**

Dans le cadre des dotations du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Pays Fléchois pour l'année 2021 le projet susceptible d'être éligible est :

##### 1- Viabilisation du lotissement des Grandes Forges

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Pays Fléchois et arrête les modalités de financement présentées.

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre des programmes : Aide à la viabilisation de territoires communaux destinés à la construction de logements sociaux, (PLAI : Prêts Locatifs Aidés Intégration pour le Conseil Départemental)
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

-----



## **2- AVENANT AU MARCHÉ DE LA MAITRISE D'ŒUVRE :**

Le Maire expose l'évolution des coûts de travaux du lotissement liée à l'adaptation du programme, à savoir : passage d'un programme de 10 à 12 lots libres et 1 ou 2 ilots pour logements locatifs (6 logements locatifs au global) à 14 lots libres et 2 ilots pour un total de 10 logements locatifs.

La proposition d'avenant prend en compte l'évolution de l'enveloppe des travaux pour la partie lotissement (411 240 € HT) alors que le marché de maîtrise d'œuvre a été évalué sur la base d'une enveloppe de travaux de 350 000 € HT. A cette mise à jour, doit être enlevé la mission étude au cas par cas, non nécessaire (- 2 000 € HT) portant au global l'avenant à + 8,4 %.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cet avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre (MMO).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## **3- CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DE L'AMORCE DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DU BOURG ET LA VIABILISATION DE L'ILOT B DES SIX LOGEMENTS LOCATIFS :**

Le Maire propose de passer un contrat de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'amorce de la voie de contournement du bourg et la viabilisation de l'ilot B des six logements locatifs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **B\* LA GALOISIÈRE 2 : TVA SUR MARGE**

Le Maire explique que le service juridique de la direction départementale des finances publiques a décidé de refuser une demande de remboursement d'un crédit de TVA au titre du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour un montant de 12 213 €, se rapportant au lotissement de La Galoisière 2.

Dans le cadre de la TVA, une marge est déterminée par la différence entre, d'une part, toutes les sommes et charges dues auprès du cédant par le concessionnaire, diminuée de la TVA afférente à la marge elle-même et, d'autre part, le prix d'achat supporté par l'assujetti revendeur.

Il s'agit de calculer la marge entre le prix de vente du terrain viabilisé et le prix d'achat.

Les dépenses de viabilisation et d'aménagement du lotissement ne peuvent pas être intégrées dans le cadre du calcul de "la marge" lors des cessions car elles ont déjà été déduites sur les déclarations trimestrielles.

S'agissant de la création du budget de notre premier lotissement communal affilié à la TVA, nous avons, à l'époque, pris attache auprès de Monsieur F. FORGET, Inspecteur des Finances Publiques, Adjoint du comptable de La Trésorerie de La Flèche pour gérer le budget de ce lotissement et en particulier la TVA sur marge. C'est sur ses conseils que les travaux de viabilisation ont été intégrés au calcul et de fait, la marge s'est révélée négative. Nous avons alors indiqué au notaire qu'il n'y aurait pas de TVA sur marge sur cette opération. Par ailleurs, avant qu'elles ne soient aujourd'hui contestées, les demandes de remboursement de TVA formulées antérieurement ont été validées par l'administration fiscale, nous confortant dans notre analyse de la situation.

Considérant pourtant ces observations, le service juridique demande en plus des 12 213 € (TVA 3<sup>ème</sup> trimestre 2020) le remboursement de 22 970 € dus pour la totalité de TVA sur marge.

Une requête auprès du Conciliateur fiscal départemental a été envoyée pour ne pas régler les 22 970 €.

Ce rejet de remboursement de TVA a donc pour conséquence que la commune devra, seule, supporter la TVA sur Marge du lotissement de la Galoisière 3, car le tarif de vente a été déjà décidé (délibération 2017-04-07 du 04 avril 2017) et annoncé à plusieurs futurs acquéreurs.

Pour ce qui concerne les Grandes Forges, il faudra être attentif au calcul de vente des parcelles avec TVA sur marge pour ne pas trop pénaliser le budget.

**C\* LA GALOISIÈRE 3 : PRIX DE VENTE DES PARCELLES AVEC TVA SUR MARGE :**

Le Maire rappelle la délibération n°2019-10-01-3 du 03 octobre 2019 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement de la Galoisière 3 et présente le tableau de calcul de la TVA sur marge nécessaire au Notaire et aux services fiscaux.

CALCUL TVA SUR MARGE	
	Prix de revient TTC impliquant le prix de vente
1/ Frais d'acquisition du terrain (HTVA)	12 668
Travaux d'aménagement (TTC)	328 346
Travaux d'aménagement (HTVA)	273 622 (20 %)
4/ TVA déductible	54 724
Frais généraux et financiers (HTVA)	485
Prix de revient (TTC)	341 499
Prix de revient (HTVA)	286 775
2/ Prix de vente retenu TTC	255 672 (7 102m <sup>2</sup> x 36 €)
3/ Calcul TVA due sur marge	40 501 (2 moins 1)
TVA due par la commune	- 14 224 (3 moins 4)

Considérant que le prix de vente a été décidé officiellement le 03 octobre 2019 et qu'il a été donné à plusieurs acquéreurs potentiels, le Maire propose de maintenir le prix de vente des parcelles de la Galoisière 3 à 36 € le mètre carré net vendeur (TTC). La TVA sur marge s'appliquera mais sera pris en charge par la collectivité locale : commune de Villaines-sous-Malicorne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-02-07 : RÉVISION DE LA PARTICIPATION DE COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE :**

Le Maire rappelle que par délibérations n°2014-07-03 du 8 juillet 2014, 2015-10-03 du 8 octobre 2015 et 2016-07-02 du 7 juillet 2016, le Conseil Municipal a instauré une participation financière pour des communes ne disposant pas d'école, mais dont des enfants sont scolarisés à l'école primaire du Marronnier de Villaines-sous-Malicorne, en application du décret n°86-426 du 12 mars 1986 qui stipule que les communes de résidence des élèves, quand elles ne disposent pas d'école, sont tenues de participer financièrement à la scolarisation des enfants dans une autre commune.

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de répercuter la dépense réelle de fonctionnement : 590 € aux communes ayant des élèves à l'école de Villaines, pour l'année scolaire 2020-2021, suivant la liste fournie par la Directrice de l'école du Marronnier.**

\*\*\*\*\*

**2021-02-08 : DÉCISIONS MUNICIPALES :**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
04-2021	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2021-01 Me François Verron 72200 La Flèche.	Parcelles ZI 176 située 14 rue du Douau Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain.
05-2021	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2021-02 Me Audrey Chanteux 72200 La Flèche.	Parcelles ZI 1 Le Bourg (rue de La Cure-rue Anjou) Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain.
06-2021	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2021-03 Me Jérôme Boutet LEX'HOM 72200 La Flèche.	Parcelles AB 262, 263, 281, 73, 78 située 4 place de l'Église Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain.
07-2021	Devis 20008C16AK3D ORAPI Hygiène 49480 Verrières en Anjou	Fournitures entretien Ecole cantine : 548,93 € HT.
08-2021	Devis 127319 AXICLIM Atlas Espace, 2 bld Sirius 72230 Arnage	Télécommande Double flux et boîtier hermétique : 727,43 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

### **2021-02-09 : DÉSIGNATION ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE :**

Par courrier du 22 décembre 2020, Le Préfet de la Sarthe, Patrick Dalennes, demande la nomination d'un élu "référént de la sécurité routière" au sein de notre collectivité, qui serait un acteur de mobilisation pour lutter contre la hausse des accidents de la circulation et permettre une prise en compte de la sécurité routière dans les politiques locales.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Gervais COMPAIN, né le 06 septembre 1960 à Cérans-Foulletourte (Sarthe), domicilié "20 rue de l'Argance" 72270 Villaines-sous-Malicorne.

\*\*\*\*\*

### **2021-02-10 : VACANCE DU LOGEMENT DU PREMIER ÉTAGE DU 30 RUE PRINCIPALE : FIXATION DU LOYER :**

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal que le logement type T3 (deux chambres), situé au 1<sup>er</sup> étage du 30 rue Principale sera libre au 12 mai 2021. Il y a lieu de fixer le loyer de cet appartement.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le loyer mensuel à 380 €.

\*\*\*\*\*

### **2021-02-11 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS : 1\* COMMISSION CADRE DE VIE :**

Laurence COSNARD signale que les bancs, cendriers, panneau d'affichage et supports à vélos ont été installés devant les commerces. Un autre support à vélos est placé à la salle des fêtes et le socle de la boîte à livres va être maçonné sous le préau de l'espace paysager intergénérationnel. A l'intérieur de la salle des fêtes, des crochets de support de décoration ont été posés de façon discrète sur les parties boisées de la charpente apparente. Restent à recevoir des chaises et tables avec chariots.

La commission se réunira le mardi 23 février 2021 à 20h00 dans la salle du Conseil Municipal de la mairie pour étudier et chiffrer les besoins.

-----

### **2\* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :**

Christelle PHILIPPE annonce que l'agent technique et périscolaire polyvalent est en congé maladie jusqu'au 05 mars 2020 inclus. Par conséquence, elle remercie Adrien BESSON qui est venu aider à la garderie de la cantine ce jeudi 18 février à midi.

Bruno BACHELOT et Mickaël BELLAMY coordinateurs Jeunesse communautaires interviendront devant la commission scolaire le mardi 23 février à 10h00 à la mairie pour mettre en corrélation les dispositifs de l'espace jeunesse et nos besoins.

-----

### **3\* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :**

Daniel GUÉRINET annonce qu'il a reçu le chiffrage d'une partie du programme Voirie 2021. Quelques compléments doivent nous parvenir la semaine prochaine. Aussi la commission se rassemblera le jeudi 25 février 2021 à 20h00 en mairie pour étudier ce programme. Le technicien Polleniz est venu examiner la régulation des pigeons dans notre commune ce jeudi 18 février. Il en est recensé environ cent cinquante. Deux grandes cages pourraient être installées dans le clocher en faisant des ouvertures dans le grillage de protection de l'église. L'achat serait de 50 € l'unité. L'opération débiterait la semaine prochaine. Sinon, le Maire annonce qu'il signera un arrêté pour destruction par tir.

Des travaux de fonctionnement ou réparation sont prévus. Autour de l'église, les caniveaux CC1 seront rescellés ou changés. Dans l'agglomération, toute la signalisation horizontale sera mise aux normes. Christophe PERDRIX estime que le panneau directionnel "Maison de santé" est mal positionné devant le 22-24 place de l'église et n'est pas visible. L'entreprise Jardins Loisirs a transmis deux devis pour une désherbeuse mécanique dont une ayant quatre heures de démonstration au tarif de 4 880 € HT

-----

### **4\* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :**

Joël BIGNON explique que le store de la cuisine de la cantine, côté rue Principale, d'un montant de 1 970 €, a été installé cette semaine.

En raison du changement de fournisseur de gaz à l'école-salle des fêtes, il a dû faire face à de gros aléas de chauffage. Le nouveau fournisseur (Primagaz) reconnaît n'avoir pas anticipé le remplacement de la citerne. Des bouteilles de 35 kg de gaz ont paré la coupure de chauffage de l'école. Il espère que le geste commercial prévu par Primagaz sera au moins égal au tarif des bouteilles.

Dans la salle des fêtes, les soucis de chauffage persistent. Deux rampes de radiants sur trois seulement chauffent. Il faut changer un fusible et modifier le câblage électrique.

Du sable a été découvert dans le réseau d'eau et se trouve certainement dans les chauffe-eaux.

L'entreprise Boulfray de La Flèche a commencé la réfection du bas des murs de la façade sud de la salle des fêtes et du sol du Relais des Assistantes Maternelles (RAM).

La commission se réunira le lundi 15 mars 2021 à 20h00 en mairie.

-----

#### **5\* COMMISSION COMMUNICATION ET PARTAGE :**

Marie-Jo ROUAULT communique sur l'avancée du site internet communal. Des photos des commerces l'agrémenteront dès que tous les commerces seront ouverts ensemble. Une délégation se rendra à la FNAC du Mans le jeudi 4 mars 2021 à 10h00 pour prospecter un appareil photo.

\*\*\*\*\*

#### **2021-02-12 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :**

Le Maire a le plaisir de confirmer l'arrivée de deux jeunes médecins à la maison de santé communautaire en septembre 2021 : Alexandra GOATER et Marie DUTEIL. D'ici là quelques travaux à l'intérieur du bâtiment et aménagements extérieurs (parking) devront être réalisés. Des stationnements complémentaires seront matérialisés au sol le long du cimetière pour faciliter l'accès à la maison de santé.

Une permanence des médecins est prévue de 8h00 à 19h00 du lundi au vendredi. Une secrétaire médicale sera présente tous les matins. Le standard téléphonique basculera sur la maison de santé fléchoise l'après-midi.

Les praticiennes gèreront les prises de rendez-vous à la fin de l'été, sans liste d'attente.

Une communication sera réalisée en juin, dans le bulletin communal.

Le Maire termine son propos en remerciant Guy-Michel CHAUCHEAU ancien président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) qui a tenu l'engagement pris pour cette création d'antenne médicale villainaise. Ce projet a été assez bien subventionné mais le budget communautaire a pris en charge un reste important. Les élus ont osé et l'audace est récompensée.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté le jeudi 11 février 2021. Les marges de la CCPF sont encore plus réduites. L'investissement sera restreint.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

#### **2021-02-13 : QUESTIONS DIVERSES :**

**1\* PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :** Le Maire propose les prochaines séances du Conseil Municipal : jeudi 11 mars 2021 et le 1<sup>er</sup> avril 2021 (budgets).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

-----

**2\* D.E.T.R. - D.S.I.L. :** Une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été déposée à la Sous-préfecture de La Flèche pour le réaménagement et l'isolation thermique de la salle des fêtes. 80 % a été sollicité auprès de l'État : 50 % en DETR et 30 % en DSIL rénovation énergétique

Le Maire attend le mémorandum de l'architecte pour solliciter l'aide de la Région et du Département pour la réfection de l'église. Le Conseil Départemental pourrait subventionner en plus 18 000 € dans le cadre du plan de relance.

-----

### 3\* EXPOSITION : TRÉSORS D'ART SACRÉ :

La commune a été sollicitée par le Conseil Départemental pour le prêt du tableau de la Sainte Famille et déploration de l'église, dans le cadre de l'exposition "Trésors d'art sacré - 30 ans de restauration par le Département de La Sarthe, organisée en partenariat avec le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE). Considérant la crise sanitaire, le Conseil Municipal est invité à une visite technique pour découvrir la conception d'une exposition intégrant le design sonore le vendredi 12 mars 2021 à 18h00 à l'Abbaye de l'Épau (seuil limité à 10 participants). Le Maire demande aux élus de s'inscrire en mairie le plus rapidement possible.

Toujours dans le cadre des "Trésors d'art sacré", des circuits de visite sur inscription auprès du CAUE sont organisés dans les églises. Le circuit Ouest est reporté au vendredi 30 avril 2021 de 14 à 18h00. Les églises de Villaines-sous-Malicorne, Malicorne-sur-Sarthe et Noyen-sur-Sarthe présenteront leurs trésors d'art sacré.

### LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

### 4\* REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS :

Marie-Jo ROUAULT et Laurence COSNARD ont assisté à une visioconférence sur la revitalisation des centres-bourg mardi 16 février 2021. Monsieur LESTOUD a insisté sur l'attractivité, la "désirabilité" des centres de villages ou villes, espace de convivialité et de mixité avec ses atouts économiques que sont les services publics, les centres médicaux agissant comme un aimant auprès des commerces. Il faudra créer une identité à ces centres-bourgs en améliorant le patrimoine, le paysager, avec des espaces pour les familles, les enfants (jeux, vélos, skate-park, etc.) qui sont des consommateurs.

### 5\* ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ :

Daniel GUÉRINET s'est rendu à une réunion lundi 15 février 2021 pour créer un atlas de la biodiversité de nos communes. Trois communautés de communes sont sélectionnées pour suivre ces actions. Il faudra recenser les zones paysagères dans nos bourgs, dans nos campagnes où vivent des OVNI (Objets Volants Nocturnes Identifiés), tels que : oiseaux, chauve-souris, reptiles, etc.

A Villaines, sur le ruisseau Le Bouar, des problèmes ont déjà été recensés au lieu-dit La Voie (gué romain encombré) ou en bas du lieu dit Le Bouar (dépôts sauvages de matériaux)

### 6\* COMMISSION JEUNESSE COMMUNAUTAIRE :

Christelle PHILIPPE a assisté à la commission Jeunesse communautaire, où le bilan de l'année 2020 a été présenté ainsi que les prévisions 2021.

Les chiffres ne sont pas très parlants par rapport à la crise sanitaire actuelle.

Pour ce qui concerne les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), il faudrait harmoniser les tranches d'âge et les tarifs entre Oizé et La Flèche. Les mercredis à Bousse ont un peu plafonné au contraire des petites vacances et des grandes vacances (à Villaines) qui ont bien fonctionné. En juillet 2021, l'ALSH ne pourra commencer à Villaines que le jeudi 8 car il faudra installer le centre le mercredi après la fin de l'école le mardi 6. Les deux derniers jours d'août le centre sera déporté à la salle des fêtes.

3\* TOUR DE TABLE : Chaque élu est invité à poser des questions ou à soulever des points utiles au Conseil Municipal.

Jean-Marie PRECHAIS explique qu'il existe un réseau d'eaux pluviales le long des habitations situées au « 10 place de l'église » et « 1-3 rue du Maine » qui n'est plus utilisé. Ne serait-il pas opportun de le remettre en service pour pallier à de nouvelles inondations du centre-bourg ? A suivre.

Laurence COSNARD signale que l'agente technique qui fait le ménage, n'a pas été prévenue de la réunion communautaire de ce jeudi 18 février 2021. Le Maire demande

que les services administratifs soient attentifs à ne pas oublier de prévenir les autres services des dates retenues.

\*\*\*\*\*

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à zéro heure et vingt-deux minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Jean-Marie CHALOIGNE

Daniel GUÉRINET

Marie-Laure MÉTIVIER

Christelle PHILIPPE

Christelle DOLBEAU

Joël BIGNON

Laurence COSNARD

Marie-Jo ROUAULT

Christophe PERDRIX

Jean-Marie PRECHAIS

Christelle LEVILLAIN

Gervais COMPAIN